	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-543

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2022-543

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation des projets du deuxième semestre 2022

Loisirs

➤ **La sortie éducative avec Surf insertion**, est le projet de l'association Jeunesse habitat solidaire (JHAS), qui souhaite encourager la protection de l'environnement allié à un sport local (le surf). Deux groupes de 16 jeunes dont 8 jeunes femmes aux revenus limités et ayant tous une connaissance rudimentaire voire inexistante de l'océan, participeront à une journée d'activité à Lacanau. Les deux activités proposées par groupe de huit (découverte et protection de la faune et de la flore puis une initiation au surf) offriront aux jeunes une occasion unique de découverte du milieu marin, tout en créant du lien entre eux. Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 629 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 899 €.

La subvention sera versée en une seule fois.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2022
Budget global	899 €
% de participation de BM au titre du FAJ / Budget global	629 € soit 69,97 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Jeunesse Habitat solidaire (JHAS) : 230 € soit 25,58 % Participation des bénéficiaires : 40 € soit 4,45 %
Charges de personnel / budget global	270 € soit 30 %

Insertion des jeunes

➤ **Le chantier d'insertion**, est un projet porté par le centre social l'Eycho qui a le statut juridique d'Etablissement public administratif (EPA). L'action a pour objectif de permettre une expérience de travail à des jeunes de 18-25 ans pour qui de fortes problématiques ont été repérées, notamment l'employabilité, l'orientation professionnelle et l'environnement social. Ce projet est issu d'une concertation partenariale entre le centre social, la ville d'Eysines et le club de rugby de la commune, suite à l'identification du besoin d'agir contre la précarité et de relancer la dynamique bénévole de jeunes dans le contexte post pandémie. Le public cible sont les jeunes des quartier politique de la ville de 18 à 25 ans inscrits à la mission locale. Cette action autour des métiers du bâtiment (carrelage, plasturgie, métallurgie) en forte tension, a été identifiée par les médiateurs sociaux de l'Eycho et les éducateurs de prévention spécialisée du Prado. Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 1 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 5 481 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget 2022
Budget global	5 481 €
% de participation de BM au titre du FAJ/ Budget global	1 000 € soit 18,25 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Communes d'Eysines : 2 096 € soit 38,24 % Centre social l'Eycho : 1 885 € soit 34,39 % Mission Locale : 500 € soit 9,12 %
Charges de personnel / budget global	1 070 € soit 19,52 %

La subvention sera versée en une seule fois.

➤ **TAPAJ QPV INTERCOMMUNAUX :**

Porté par le CEID (Centre d'étude et d'information sur les drogues), le dispositif TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée), inscrit au plan pauvreté en 2019 comme « bonne pratique à développer », propose des parcours de (ré)insertion à des jeunes en voie de marginalisation.

Les villes de Bordeaux et de Mérignac souhaitent engager une expérimentation TAPAJ en quartier politique de la ville (QPV) qui pourrait permettre à des jeunes déscolarisés ou en passe de le devenir, de trouver une forme de revenus légaux comme alternative à la délinquance et un accompagnement renforcé et adapté.

TAPAJ propose des interventions une fois par semaine pour 7 jeunes dans un premier

temps, encadrés par des éducateurs garants du bon déroulement des chantiers.

Bordeaux Métropole est sollicité pour un soutien financier de 5 000,00 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 43 500,00 €.

Principaux indicateurs financiers :

	Budget
Budget global	43 500 €
% de participation de BM au titre du FAJ/ Budget global	5 000 € soit 11,49 %
% de participation des autres financeurs / budget global	Communes de Bordeaux : 6 000,00 € soit 13,79 % Commune de Mérignac : 4 500,00 € soit 10,34 % Etat: 15 000,00 € soit 34,48 % Département 12 000,00 € soit 27,58 %
Charges de personnel / budget global	32 448,00 € soit 74,59 %

La subvention sera versée en une seule fois. Le CEID, ayant déjà fait l'objet d'une aide de la collectivité de 20 000 €, la présente subvention fera l'objet d'une convention en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2017-181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

VU les demandes de subvention formulées l'association jeunesse habitat solidaire, le centre social d'Eysines l'Eycho et l'association CEID,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole au titre de sa compétence fonds d'aide aux jeunes participe au financement d'actions collectives pour les jeunes,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions au titre du Fonds d'aide aux jeunes pour les actions collectives du second semestre 2022 à l'association jeunesse habitat solidaire d'un montant de 629 €, au centre social d'Eysines l'Eycho pour un montant de 1 000 € et à l'association CEID pour un montant de 5 000 €,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, soit 5 629 € sur le budget principal 2022 – chapitre 65, compte 65748 fonction 424 et 1 000 € compte 657381 fonction 424,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	